



Communiqué de presse  
6 décembre 2016

## Médiateur social : Un métier désormais encadré par une norme volontaire

La **toute première norme relative au métier de médiateur social sera lancée officiellement le 13 décembre prochain**. Sa création répond à un besoin de clarification de la définition du métier de médiateur social, de ses conditions d'exercice et de son articulation avec les autres métiers du travail social.

Cette norme (X60-600) est l'aboutissement d'une année de travail durant laquelle tous les acteurs de la médiation sociale se sont mis d'accord, par consensus, sur le cadre d'exercice du métier de médiateur social.

Le projet, piloté par AFNOR, a été animé par le **Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et le Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR)** qui assuraient la présidence de la commission de normalisation

Les professionnels à l'origine de cette norme ont souhaité que celle-ci serve de base à la création d'une nouvelle certification, afin de leur donner la possibilité d'afficher qu'ils opèrent selon les meilleures pratiques.

Ce futur signe distinctif, opérationnel dès le début de l'année 2017, posera le cadre des modalités d'intervention, le processus de médiation sociale, l'organisation des structures et l'évaluation de l'activité du médiateur social.

Il offrira aussi **une garantie de qualité des prestations aux employeurs** et notamment aux collectivités territoriales et aux organismes publics et privés qui mettent en place des services de médiation.

### CONTACT PRESSE

Claire Striffling-Gauthier  
Tél. : 01 85 58 60 53 - [claire.striffling-gauthier@cget.gouv.fr](mailto:claire.striffling-gauthier@cget.gouv.fr)  
[www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr)



Pour mieux connaître le métier de médiateur social et découvrir, en avant-première, le contenu de cette nouvelle norme, rendez-vous :

**Mardi 13 décembre**

**14h00-17h00**

**CGET**

**5, rue Pleyel**

**93283 Saint-Denis Cedex**

- En présence des membres des réseaux de médiation sociale et de leurs partenaires : FACE, France Médiation, LaFédé, Réseau des villes correspondants de nuit et de la médiation sociale, UNPIMMS...

Consulter le programme [ici](#)

#### Qu'est-ce que la médiation sociale ?

La médiation sociale est aujourd'hui reconnue comme un mode efficace de résolution des tensions et de mise en relation entre les populations des quartiers et les institutions. Depuis l'apparition des premières actions de médiation de « femmes-relais » à la fin des années quatre-vingt (notamment à Amiens, Grenoble, Montfermeil ou Marseille), les fonctions qui se revendiquent de la médiation sociale se sont beaucoup développées, avec un soutien important de l'État, via notamment le dispositif adultes-relais dans les quartiers de la politique de la ville.

On peut estimer aujourd'hui à 12 000 le nombre d'emplois existants, dont environ 4 000 postes adultes-relais. Ils couvrent divers domaines d'activité (habitat, transports, santé, éducation, tranquillité publique, intervention sociale, services à la population) regroupant différents types d'employeurs (collectivités locales, bailleurs, transporteurs, services publics, secteur privé, associations...).

#### **CONTACT PRESSE**

Claire Striffling-Gauthier

Tél. : 01 85 58 60 53 - [claire.striffling-gauthier@cget.gouv.fr](mailto:claire.striffling-gauthier@cget.gouv.fr)

[www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr)